

EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR) — Aylmer — 1^{er} octobre 2026

EPCOR a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de modifier les prix qu'elle facturera aux clients d'Aylmer à compter du 1^{er} octobre 2026.

La CEO a approuvé les tarifs du gaz naturel suivants, en vigueur au 1^{er} octobre 2026.

Frais du gaz naturel¹ (y compris le rajustement trimestriel) = **17,3032 ¢/m³**

Incidence annuelle du tarif du gaz naturel pour un consommateur moyen (consommant 2 065 m³ par an) = **4,55 \$**

Incidence annuelle totale sur la facture d'un client moyen = **4,55 \$**

La principale raison de la modification du tarif du gaz naturel est une hausse du prix prévisionnel qu'EPCOR s'attend à payer pour le gaz naturel au cours des 12 prochains mois et la différence entre les prix réels du gaz naturel et les prix qui ont été estimés au dernier trimestre.

Remarque : Les prix du gaz naturel sont calculés à partir des prévisions données pour les 12 prochains mois. Les prévisions n'étant jamais exactes, il est normal que le prix facturé diffère du prix réel du marché. La différence est calculée et répercutée sur les consommateurs, et elle sera créditée ou débitée lors des demandes ultérieures aux termes du rajustement trimestriel des tarifs.

Tarifs résidentiels d'EPCOR (par mois)

En vigueur au 1^{er} octobre 2026

Description du tarif	Clients du réseau de gaz		Clients en achat direct	
	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle
Approvisionnement en gaz (¢/m ³)	17,3032 ¢	4,55 \$	S.O.	S.O.
Frais mensuels : Frais fixes (\$/mois)	29,32 \$	0 \$	29,32 \$	0 \$
Frais de livraison (¢/m ³) :	8,7763 ¢	0 \$	8,7763 ¢	0 \$
Frais de transport	29,161	0 \$	29,161	0 \$
Taxe fédérale sur le carbone et frais carbone des installations	0,00 ¢	0 \$	0,00 ¢	0 \$
Hausse/baisse annuelle de la facture*	4,55 \$		0 \$	
Rajustements temporaires des tarifs	0 \$		0 \$	
Incidence annuelle totale sur la facture	4,55 \$		0 \$	

*Montant calculé selon la consommation type de 2 065 m³ par an.

¹ Tel qu'approuvé dans le dossier EB-2026-0225